



DEC100006USAR

Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Madame Ounissa AÏT AHMED

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 050033 DAJ du 15 juillet 2005 portant création de l'UPS 2934 intitulé « Unité support de l'Agence nationale de la recherche (USAR) » ;

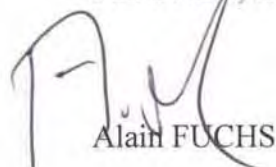
Vu la décision DEC090014USAR du 23 septembre 2009 nommant Madame Ounissa AÏT AHMED, chargée de mission auprès du Président du CNRS, pour l'USAR.

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin, à compter du 1^{er} juillet 2010, aux fonctions de chargée de mission à temps partiel auprès du Président du CNRS, pour l'USAR, exercées par Madame Ounissa AÏT AHMED.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 27 oct. 2010


Alain FUCHS

